

CONTRAT D'APPORT DE DROITS SOCIAUX

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

- Madame Sandra Agnès Jeanne MANZORRO,
Née le 23 février 1990 à VILLEURBANNE (69),
De nationalité française,
Demeurant 1746 Route des Frasses 74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE,
Célibataire et déclarant ne pas être liée par un pacte civil de solidarité tel que prévu par
les articles 515-1 et suivants du code civil,

Ci-après dénommée "L'APPORTEUSE",
De première part,

ET :

- La société **200 % EDEN**,
Société à responsabilité limitée en formation au capital de 360 000 €,
Dont le siège social sera fixé au 1746 route des Frasses 74360 LA CHAPELLE
D'ABONDANCE,
En cours de constitution et d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des
Sociétés de THONON-LES-BAINS,

Représentée par la fondatrice, Madame **Sandra MANZORRO**,

Agissant en qualité de futur associée,

Ci-après dénommée "la SOCIETE BENEFICIAIRE",
De deuxième part,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'APPORTEUSE, Madame **Sandra MANZORRO**, soussignée de première part, détient la
totalité des titres de la société **VACANCES EDEN**, société à responsabilité limitée en cours
de transformation en Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 7 500 €,
ayant son siège social au 1746 route des Frasses, le Nant Favé 74360 LA CHAPELLE
D'ABONDANCE, immatriculée sous le numéro 877 685 313 au Registre du commerce et des
Sociétés de THONON-LES-BAINS.

La soussignée de première part, Madame **Sandra MANZORRO**, a convenu d'apporter la
totalité de ses titres de la société **VACANCES EDEN** qu'elle détient à une société holding en
cours de constitution dénommée **200 % EDEN**, soussignée de deuxième part, qui contrôlera
au terme de son apport la totalité du capital de la société **VACANCES EDEN**.

Paraphe


1

SM

En conséquence, les Parties ont convenu de réaliser l'opération d'apport de droits sociaux.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

APPORT DE DROITS SOCIAUX

Madame Sandra MANZORRO, soussignée de première part, apporte à la société 200 % EDEN, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société SEPT MILLE CINQ CENTS (7 500) titres de la société VACANCES EDEN en pleine propriété, entièrement libérées.

EVAUATION DES DROITS SOCIAUX

Les droits sociaux apportés ont fait l'objet d'une évaluation par le Commissaire aux apports :

- La société CABINET YOU ET ASSOCIES,
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €,
Ayant son siège social 520 route du Mollard 73100 MONTCEL,
Immatriculée sous le numéro 920 629 573 au Registre du Commerce et des Sociétés de
CHAMBERY,
Représentée par son Gérant, Monsieur Pierre YOU,

désignée par Madame Sandra MANZORRO, dont le rapport est annexé aux présentes.


DECLARATIONS DE L'APPORTEUSE

L'Apporteuse, en la personne de Madame Sandra MANZORRO, déclare que :

- les titres apportés ne sont grevés d'aucune inscription quelconque, en particulier, d'aucune inscription de nantissement ;
- ces titres sont sa propriété légitime et qu'elle a la pleine capacité d'en disposer ;
- il n'existe aucun obstacle pouvant s'opposer à la libre transmission de ces droits sociaux ;
- la société VACANCES EDEN dont les titres sont apportés, n'a jamais été et n'est pas en état de cessation des paiements, procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

RÉMUNERATION DE L'APPORT DE TITRES

Pour les besoins de l'opération d'apport de droits sociaux, la société VACANCES EDEN a été évaluée pour un montant de TROIS CENT SOIXANTE MILLE (360 000,00) €, soit une valeur de l'action à QUARANTE-HUIT (48,00) €, notamment sur la base des travaux effectués par Madame Marion PINAUD, Expert-comptable du cabinet FIDUCIAL EXPERTISE.

Paraphe

2 Sm

Cette valeur a été déterminée sur la base des comptes des exercices 2022-2023-2024 et 2025.

En conséquence, les titres de la société VACANCES EDEN apportés sont évalués pour une valeur globale de TROIS CENT SOIXANTE MILLE (360 000,00) €, soit par titre QUARANTE-HUIT (48,00) €.

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné et évalué ci-dessus, il sera attribué à l'APPORTEUSE TRENTE-SIX MILLE (36 000) parts sociales de DIX (10,00) € de valeur nominale, numérotées de 1 à 36 000, entièrement libérées de la société 200 % EDEN.

Il n'y a pas davantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

PROPRIETE - JOUISSANCE

La société 200 % EDEN aura la propriété des droits sociaux apportés à compter de la signature des statuts constitutifs de la Société.

Elle en aura la jouissance à compter de la date d'ouverture du premier exercice social, soit à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

REGIME JURIDIQUE

Il est indiqué que l'apport, objet du présent contrat, bénéficie du report d'imposition prévu à l'article 150-0 ter du code général des impôts.

FRAIS ET DROITS

Tous les droits, droits et honoraires des présentes ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la SOCIETE BENEFICIAIRE dénommée 200 % EDEN, qui s'oblige à les payer.


AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des titres apportés.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile :

- L'APPORTEUSE, Madame Sandra MANZORRO, en son domicile : 1746 route des Frasses 74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE,

Paraphe


3

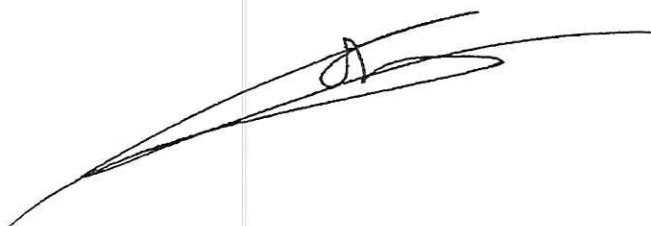
SM

- La **SOCIETE BENEFICIAIRE, 200 % EDEN**, en son futur siège social indiqué en tête des présentes.


Fait à LA CHAPELLE D'ABONDANCE,
Le 24 février 2026.

L'APPORTEUSE
Sandra MANZORRO

SOCIETE BENEFICIAIRE
Sandra MANZORRO
Fondatrice de la société 200 % EDEN



Annexe : rapport du Commissaire aux apports

Paraphe
 SM SM
4